

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 5 juin 2023 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Siège #4 - Marylou Mercier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 01 mai 2023 (Page 5635 à 5652)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

4.2 - Adoption du Tableau des dons, subventions, congrès, repas bénéfice, etc. - Année 2023

4.3 - Adoption du Règlement No 07-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 99 660 \$ pour l'aménagement d'un Dek Hockey

4.4 - Adoption d'une politique concernant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

4.5 - Adoption d'une politique concernant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables

4.6 - Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 88 000 \$

4.7 - Résolution d'adjudication pour un emprunt temporaire au montant de 99 600 \$

4.8 - Affectation du surplus accumulé non affecté pour une dépense en immobilisation

4.9 - Mandat donné à la directrice générale afin de signifier au MAMH, les dispositions relatives à l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues

4.10 - Résolution attestant la fin des travaux dans le cadre du programme "PRABAM"

**170-06
2023**

- 4.11** - Décompte progressif No 1 - Construction MF Gagnon - Réfection de la toiture au garage municipal
- 4.12** - ORH de L'Islet - Adoption du budget révisé 2023 (Déficit d'exploitation)
- 4.13** - Établissement d'un comité sur la démolition de bâtiments
- 4.14** - Annulation de la Résolution 121-04-2023 / Hydro-Québec (Travaux d'élagage)
- 4.15** - Hydro-Québec (Autorisation pour travaux de déboisement sur les terrains municipaux)
- 4.16** - Tetra Tech QI inc. (Demande budget d'honoraires additionnels - Surveillance des travaux au PP1)
- 4.17** - Club Lions (Demande de commandite "Suçons-dons")
- 4.18** - Club de Golf St-Pamphile (Demande de commandite - 35e anniversaire)
- 4.19** - Club du Lac Clair (Demande pour l'entretien du chemin - Été 2023)
- 4.20** - Mandat donné à la chargée de projet (Organisation d'une activité familiale le 1er juillet)
- 4.21** - Ajustement salarial (Employé # 03-128)
- 4.22** - Nomination de Madame Kamille Jean - Poste d'adjointe administrative / greffière-trésorière par interim
- 4.23** - Offre d'emploi - Poste de journalier saisonnier
- 4.24** - Engagement - Poste journalier (Emploi étudiant pour l'été 2023)
- 4.25** - Engagement d'une aide sauveteur - Emploi Étudiant Été 2023
- 4.26** - Engagement d'une autre monitrice pour le groupe 9-12 ans
- 4.27** - Formation de RCR en ligne - Employés du terrain de jeux
- 4.28** - Entente pour Terrain de jeux avec la Municipalité de Tourville
- 4.29** - Recommandation de la MTQ - Travaux de pavage Route 204
- 4.30** - Avis de non-respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et de la Loi encadrant le cannabis
- 4.31** - Résolution demandant à la MTQ une signalisation adéquate pour la Route 204 et 216
- 4.32** - Mandat donné à TETRATECH - Appel d'offres sur le SEO
- 4.33** - Appui à l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet - Déploiement d'un service internet haute vitesse WI-FI
- 4.34** - Résolution du conseil - Signatures de la convention d'aide financière PAVL
- 4.35** - VITAM - Forum d'échanges en santé durable
- 4.36** - Médiathèque L'Héritage - Achat de billets
- 4.37** - Démission de Madame Hélène Robichaud à titre de brigadière scolaire
- 4.38** - Résidence l'Abri des Appalaches - Demande de couper une bordure de rue
- 4.39** - Loyer a la régie (RIGDSL)
- 4.40** - A titre informatif - Recommandations d'activités d'entretien - Ponts municipaux de la MTQ
- 4.41** - A titre informatif - Centre de prélèvement sanguin

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1** - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

- 7.1** - Lumière de rues défectueuses

8 - FINANCES

- 8.1** - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

171-06
2023

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 01 mai 2023 (Page 5635 à 5652)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mai 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

**Membres du Conseil municipal,
Citoyens, Citoyennes,**

En vertu de la loi 122 et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de déposer mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

1. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET LES ÉTATS FINANCIERS 2022

1.1 Rapport du vérificateur externe

Les états financiers de l'année 2022 de la municipalité ont été vérifiés par la firme de comptable « Raymond, Chabot, Grant & Thorthon ». Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

1.2 Rapport de l'état consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2022, les états financiers consolidés indiquent que les actifs financiers de la Municipalité sont établis à 4 464 114 \$ comparativement à 1 516 225 \$ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de l'actif financier de 2 947 889 \$ pour un passif consolidé de 6 024 966 \$ au 31 décembre 2022.

Les actifs non financiers pour 2022 sont établis à 11 366 212 \$ comparativement à 8 700 884 \$ pour 2021.

L'excédent accumulé au 31 décembre 2022 non consolidé, affecté et non affecté, excluant les investissements nets dans les immobilisations et autres actifs est 349 975 \$ comparativement à 153 034 \$ en 2021 et ce tel que présenté par notre firme comptable.

Selon le rapport des opérations financières daté de ce jour, l'année financière 2023 devrait se terminer avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Outre les dépenses de fonctionnement général dans l'administration, voirie, déneigement, service incendie, hygiène du milieu et loisirs, il y a eu en 2022:

PLUSIEURS TRAVAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS DONT:

1. Du pavage sur une distance de 8 km dans le Rang Taché Est et ce, avec l'obtention d'une subvention de la MTQ dans le cadre du programme PAVL;
2. La reconstruction du poste de pompage PP1 au 550 rue principale et ce, subventionné dans le cadre de la TECQ 2019-2024;
3. Le remplacement de 22 fenêtres au 2^e étage de l'Édifice municipal, subventionné en majeure partie par le PRBAM;
4. La pose de glissières de sécurité dans le Rang Terrebonne ;
5. Le lignage qui a été refait dans le Rang Taché Ouest par Permaline et ce, suite au refus des « Entreprises Lévisiennes » de reprendre les travaux;
6. Le fauchage des accotements dans certaines rues et dans les rangs;
7. Le peinturage de la base en béton tout autour de l'Édifice municipal;
8. Du colmatage et du pavage dans les rues et les rangs;
9. Marquage des lignes d'arrêt et autres;
10. Refaire des travaux dans le parc industriel qui avaient été réalisés en 2021;
11. Refaire les tests de mesures de débit incendie sur les bornes fontaines dû à des lectures erronées en 2020;
12. Effectuer du rechargement de gravier, changer ponceau, reprofilage de fossés dans le chemin du Lac Clair;

EN 2022, LA MUNICIPALITÉ A PROCÉDER À L'ENGAGEMENT:

- a) D'une directrice générale / greffière-trésorière
- b) D'un inspecteur en bâtiment et environnement
- c) D'un responsable des travaux publics
- d) D'un employé saisonnier aux travaux publics.

LA MUNICIPALITÉ A FAIT L'ACQUISITION:

- D'un enregistreur de caméra analogique au bureau municipal;
- D'une machine à barbe à papa pour les activités de loisirs;
- D'un tracteur articulé pour le déneigement des trottoirs;
- D'une scelleuse (colleuse) d'asphalte;

ORIENTATION GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2023

1. Travaux de réfection dans la rue Aqueduc en lien avec une subvention de la TECQ 2019-2024;
2. Travaux de finalisation dans le Parc Industriel;
3. Acquisition d'une pelle mécanique sur roues;

LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES ACCORDÉES AUX ÉLUS.

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2022, la municipalité a versé un montant de 14 909.48 \$ au maire à titre de rémunération et un montant de 7 354.80 \$ à titre d'allocation de dépenses.

La rémunération annuelle 2022 provenant de la MRC de L'Islet est de 3 850.05 \$ et ce montant inclus la rémunération et l'allocation de dépenses conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Chaque conseiller a reçu un montant de 5 203.08 \$ à titre de rémunération et un montant de 2 451.72 \$ à titre d'allocations de dépenses.

En fonction au poste de Maire depuis novembre 2021, je peux vous confirmer que la situation financière de votre municipalité est demeurée très saine malgré une baisse du surplus accumulé due à de nombreux travaux nécessaires effectués en 2022. Tous les membres du conseil ont comme but principal de bien administrer et de s'entourer d'employés municipaux exerçant leur fonction adéquatement.

Claude Daigle, maire.

**172-06
2023**

4.2 - Adoption du Tableau des dons, subventions, congrès, repas bénéfice, etc. - Année 2023

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte le tableau des dons, subventions, congrès, repas bénéfice, etc. pour l'année 2022. Par contre, les demandes devront quand même être présentées à une séance du conseil. Ce tableau est classé dans la section dossier.

**173-06
2023**

4.3 - Adoption du Règlement No 07-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 99 660 \$ pour l'aménagement d'un Dek Hockey

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aménager un 'Dek Hockey' à ses infrastructures de l'OTJ et qu'une subvention représentant 65% des dépenses a été accordé par le Ministère de l'Éducation dans le cadre du 'Programme d'aide financière aux projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air'.

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux requis par l'entrepreneur Permafib, un emprunt temporaire doit être demandé au CFE Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation des conditions de financement par le ministère des Finances du Québec (MFQ) pour un emprunt dont le montant est inférieur à 100 000 \$ n'est pas requise et n'est pas tenu d'être approuvé par les personnes habiles à voter et que cette dépense en immobilisation sera transmise au MAMH, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par la conseillère NANCY LAMARRE, ainsi que du dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1er mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu à l'unanimité des membres présents QUE le Règlement portant le numéro 07-2023 soit adopté.

**174-06
2023**

4.4 - Adoption d'une politique concernant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er mai ainsi que le dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de politique à la séance ordinaire du 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à la majorité des membres présents d'adopter la présente politique d'aide financière pour l'achat de couches lavables et ce, dans le cadre du plan d'action de la Politique familiale qui a comme objectif:

- De réduire la quantité d'enfouissement de matières résiduelles résidentielles
- D'encourager les parents à utiliser des couches lavables pour leur(s) enfant(s).
- De permettre aux familles d'économiser sur l'achat de couches pour leur(s) enfant(s)
- De réduire les coûts de disposition de couches jetables.

**175-06
2023**

4.5 - Adoption d'une politique concernant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er mai ainsi que le dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de politique à la séance ordinaire du 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'adopter la présente politique concernant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables et ce, dans le cadre de la Politique familiale municipale (PFM) et de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) ayant comme objectif de réduire le volume des déchets envoyés au site d'enfouissement.

**176-06
2023**

4.6 - Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 88 000 \$

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 06-2023, la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billets pour un montant total de 88 000 \$ qui sera réalisé le 6 juin 2023, réparti comme suit : *Règlement d'emprunt # 06-2023 pour un*

montant de 88 000 \$ ayant comme objet l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues.

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres nous octroie un emprunt par billets au montant de 88 000 \$ pour le financement d'une pelle mécanique sur roues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à la majorité des membres présents:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- a. les billets seront datés du 6 juin 2023;
- b. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 décembre et le 15 juin de chaque année au taux de 5.970 %;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés annuellement à chaque 15ième du mois de juin et se remboursera comme suit:

2024. 17 600 \$
2025. 17 600 \$
2026. 17 600 \$
2027. 17 600 \$
2028. 17 600 \$

**177-06
2023**

4.7 - Résolution d'adjudication pour un emprunt temporaire au montant de 99 600 \$

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 07-2023, la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite réaliser un emprunt temporaire pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Sainte- Perpétue désire emprunter temporairement, un montant total de 99 600 \$, et sera déposé au compte lorsque les travaux seront réalisés.

LE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIIT:

Règlement d'emprunt # 07-2023 pour un montant de 99 600 \$

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres nous octroie un emprunt temporaire au montant de 99 600 \$ pour les dépenses attendant à l'aménagement d'un dek hockey;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu à la majorité des membres présents:

QUE le règlement d'emprunt temporaire indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé, conformément à ce qui suit :

- a. les intérêts seront payables au taux de 6.700 %;

QUE la convention du prêt temporaire sera signée par le maire et la greffière-trésorière;

QUE le remboursement de l'emprunt temporaire et les intérêts encourus seront versés lorsque la subvention accordée par le Ministère de l'Éducation

nous sera versée.

178-06
2023

4.8 - Affectation du surplus accumulé non affecté pour une dépense en immobilisation

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'affecter le surplus non affecté et non budgéter pour des dépenses en immobilisations au montant de 77 060.33 \$ relativement à l'achat d'une pelle mécanique sur roues.

179-06
2023

4.9 - Mandat donné à la directrice générale afin de signifier au MAMH, les dispositions relatives à l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Diane Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière à signifier au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) les dispositions relatives au prêt accordé par la Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres et ce, pour l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues.

180-06
2023

4.10 - Résolution attestant la fin des travaux dans le cadre du programme "PRABAM"

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'habitation a accordé à la municipalité une promesse d'aide financière au montant de **109 487 \$** afin de permettre la réalisation de travaux aux bâtiments municipaux dans le cadre du PRABAM;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection visant les infrastructures à vocation municipale ont été réalisés et ce, de la manière suivante;

VOLET 1:

Mise aux normes des fenêtres au 2e étage de l'Édifice municipal au montant de 41 827.50 \$ (taxes applicables) comprenant le remplacement de 22 fenêtres désuètes reliées par des infiltrations d'air et de préjudices à la santé et sécurité des usagers;

VOLET 2:

Réfection de la toiture et de sa structure au garage municipal au montant de 68 000 \$ (taxes applicables) comprenant des infiltrations d'eau occasionnant des préjudices à la santé et sécurité des employés municipaux ainsi qu'aux usagers fréquentant les lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à l'unanimité des membres présents:

- D'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et ce, au montant total de **109 827.50 \$** (taxes applicables);

- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière;

- Que toutes les conditions s'appliquant au guide du PRABAM ont été respectées;

- Que tous les coûts non admissibles au PRABAM associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, est assumé par la Municipalité.

181-06
2023

4.11 - Décompte progressif No 1 - Construction MF Gagnon - Réfection de la toiture au garage municipal

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu à la majorité des membres présents, de verser à Construction MF Gagnon, le décompte progressif No 1 et ce, au montant de 34 000 \$ (taxes applicables) pour les travaux de la toiture au garage municipal.

**182-06
2023**

4.12 - ORH de L'Islet - Adoption du budget révisé 2023 (Déficit d'exploitation)

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'adopter le budget révisé 2023 de l'Office Régional d'habitation de l'Islet selon le rapport d'approbation.

**183-06
2023**

4.13 - Établissement d'un comité sur la démolition de bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté lors de la séance tenue le 1er mai, un règlement sur la démolition de bâtiments et que celle-ci a l'obligation d'établir un comité sur la démolition de bâtiments qui devra être composé de trois (3) membres du conseil afin d répondre aux demandes de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu de nommer les personnes suivantes à siéger sur le comité de démolition de bâtiments:

1. La conseillère, Lise Anctil
2. La conseillère, Nancy Lamarre
3. La conseillère, Guylaine Cloutier

**184-06
2023**

4.14 - Annulation de la Résolution 121-04-2023 / Hydro-Québec (Travaux d'élagage)

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu d'annuler la résolution 121-04-2023 concernant l'élagage par Hydro-Québec sur les terrains appartenant à la municipalité contenu que ce n'est pas des travaux d'élagage mais des travaux de déboisements.

**185-06
2023**

4.15 - Hydro-Québec (Autorisation pour travaux de déboisement sur les terrains municipaux)

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'autoriser Hydro-Québec a effectué des travaux de déboisement sur le terrain municipal entre le Rang Lafontaine et la vielle voie ferrée compte-tenu qu'il y a beaucoup d'arbres dépérissant et que ceux-ci représentent un important risque pour les installations électriques ainsi que pour le public. Une emprise de 5 mètres sera coupée afin de rendre le tout sécuritaire.

**186-06
2023**

4.16 - Tetra Tech QI inc. (Demande budget d'honoraires additionnels - Surveillance des travaux au PP1)

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de budget d'honoraires additionnels pour le prolongement de la surveillance des travaux dû à toutes les contraintes survenues au PP1. Ce budget additionnel représente 5 000\$ plus taxes applicables et nous serons avisés lorsque l'enveloppe budgétaire sera sur le point d'être atteinte pour planifier la suite.

**187-06
2023**

4.17 - Club Lions (Demande de commandite "Suçons-dons")

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accorder au "Club Lions Ste-Perpétue" pour leur activité de financement "Suçons dons" un montant de **75 \$**.

**188-06
2023**

4.18 - Club de Golf St-Pamphile (Demande de commandite - 35e anniversaire)

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accorder au Club de Golf St-Pamphile, un don et ce, au montant de 100 \$ pour le tournoi du 35e anniversaire ayant lieu le 24 juin.

**189-06
2023**

4.19 - Club du Lac Clair (Demande pour l'entretien du chemin - Été 2023)

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu par les membres présents, d'accorder au Club du Lac Clair, une subvention au montant de 2 500 \$ pour l'entretien du chemin estivale et ce, en conformité avec la résolution # 148-08-2017.

**190-06
2023**

4.20 - Mandat donné à la chargée de projet (Organisation d'une activité familiale le 1er juillet)

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu par la majorité des membres présents:

- De mandater la chargée de projet à organiser une activité familiale ayant lieu le 1er juillet 2023 à la Salle du Centenaire;
- D'allouer un budget de 2 000 \$ pour la réalisation de l'activité.

**191-06
2023**

4.21 - Ajustement salarial (Employé # 03-128)

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'ajuster le taux horaire de l'employé No 03-128 et ce, de 1,20 \$ de plus de l'heure afin de respecter l'équité salariale.

**192-06
2023**

4.22 - Nomination de Madame Kamille Jean - Poste d'adjointe administrative / greffière-trésorière par interim

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative / greffière-trésorière adjointe quittera son poste à compter du 2 juin 2023 pour un congé de maternité et ce, pour une période approximative d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE pour combler le poste d'adjointe administrative et de greffière-trésorière adjointe par interim, Madame Kamille Jean, chargée de projet, a accepté le remplacement de celle-ci pour la période citée ci-haut et ce, conditionnel à reprendre son poste après la période fixée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD , appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu par les membres présents, d'accepter la nomination de Madame Kamille Jean au poste d'adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe par interim, et ce, à compter du 5 juin 2023 et d'établir le taux horaire de celle-ci.

**193-06
2023**

4.23 - Offre d'emploi - Poste de journalier saisonnier

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL appuyé par le conseiller GUY

JONCAS et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'afficher une offre d'emploi pour le poste de journalier saisonnier sur les réseaux sociaux, le site de la municipalité et au Carrefour Jeunesse Emploi.

**194-06
2023**

4.24 - Engagement - Poste journalier (Emploi étudiant pour l'été 2023)

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUNARD, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'engager Julien Pelletier au poste de "Journalier - Emploi étudiant" et ce, pour la période estivale.

**195-06
2023**

4.25 - Engagement d'une aide sauveteur - Emploi Étudiant Été 2023

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GUY JONCAS et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'engager Éloïse Chouinard comme aide-sauveteur pour la piscine municipale et ce, selon les taux horaire établis.

**196-06
2023**

4.26 - Engagement d'une autre monitrice pour le groupe 9-12 ans

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'engager Ariane Thibault comme deuxième monitrice pour le groupe d'âge 9 - 12 ans étant donné que les inscriptions dénotent un pourcentage élevé pour une seule monitrice.

**197-06
2023**

4.27 - Formation de RCR en ligne - Employés du terrain de jeux

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par le conseiller GILLES CHOUNARD et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accepter la formation de RCR en ligne et ce, au montant total de 163.50 \$ (taxes applicables) pour les personnes suivantes : Kim Pellerin Pelletier, Thomas Bourgault et Amanda Labbé.

**198-06
2023**

4.28 - Entente pour Terrain de jeux avec la Municipalité de Tourville

Considérant l'engagement des demoiselles Ariane Thibault, monitrice et de Emma-Rose Joncas, aide monitrice, résidentes de la Municipalité de Tourville;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu à la majorité des membres présents:

De facturer la Municipalité de Tourville à un montant de base de 10 000\$ afin d'aider la municipalité de Sainte-Perpétue à défrayer les coûts reliés à la rémunération de celle-ci ainsi que pour les jeunes qui fréquenteront le terrain de jeux et qu'un ajustement du prix sera pris en considération lors de la transmission de l'état des revenus et dépenses après la fermeture du terrain de jeux.

**199-06
2023**

4.29 - Recommandation de la MTQ - Travaux de pavage Route 204

Considérant que le Ministère des Transports a fait des recommandations de pavage pour les travaux de réparations de conduites d'égouts effectués sur la Route 204 par la municipalité;

Considérant que pour remédier à la situation, le pavage de celui-ci doit être réalisé dans les plus brefs délais afin de permettre à la MTQ, la poursuite de ces travaux d'asphaltage de la route 204;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUNARD, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu par les membres présents,

d'accepter les recommandations faites par la MTQ pour des travaux de pavage faisant suite aux réparations des conduites d'égouts sur la Route 204 et de mandater les employés des travaux publics, a exécuté les travaux dans les meilleurs délais.

**200-06
2023**

4.30 - Avis de non-respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme et de la Loi encadrant le cannabis

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai dernier, un inspecteur et enquêteur du Ministère de la Santé et des Services Sociaux a remis à la municipalité un avis de non-respect des articles de la "Loi concernant la lutte contre le tabagisme" et de la "Loi encadrant le cannabis"

CONSIDÉRANT les observations suivantes qui ont été jugé non respectées:

- Omission d'indiquer à l'aide d'affiches les endroits où il est interdit de fumer (article 10 de la Loi concernant la lutte sur le tabagisme)
- Omission d'indiquer à l'aide d'affiches installées à la vue des personnes qui fréquentent le lieu, les endroits où il est interdit de fumer du cannabis (article 17 de la Loi encadrant le cannabis)

CONSIDÉRANT les recommandations qui ont été apportées:

- Retrait du cendrier près de la porte d'accès à l'arrière du bâtiment;
- Apposer des vignettes dans tous les véhicules appartenant à la municipalité;
- Apposer des vignettes dans tous les endroits où la circulation des usagers est requise.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu que le conseil municipal adopte ses recommandations du MSSS et qu'il statue sur ce qui suit:

- Que la municipalité ne se tient aucunement responsable de toute personne qui enfreindra cette loi.

**201-06
2023**

4.31 - Résolution demandant à la MTQ une signalisation adéquate pour la Route 204 et 216

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers empruntant les routes suivantes : la Route 204, jonction de la Route 216 et jonction du Rang Brise-culotte, et qui représente un risque très élevé d'accidents, l'ajout de signalisation est fortement recommandé;

Considérant que de nombreux incidents et accidents se sont produits à l'intersection de ces voies et ce, depuis de nombreuses années;

Considérant que les usagers circulant sur la Route 216 en provenance de la Municipalité de Sainte-Félicité, la signalisation est dépourvue afin d'indiquer qu'il y a un arrêt obligatoire pour atteindre la Route 204;

Considérant que la Route 216 est face-à-face au Rang Brise-culotte, et que la visibilité de celle-ci, présume la continuité de la route;

Considérant que la Route 204 est le seul accès pour le camionnage, et que plusieurs d'entre-eux doivent emprunter cette voie à tous les jours;

Considérant que plusieurs travailleurs empruntent la Route 204 et la Route 216 à chaque jour et que leur sécurité est mise en danger;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de demander au Ministère des Transports:

- D'ajouter un feu clignotant sur la route 204, adjacent aux intersections de la Route 216 et du Rang Brise-culotte afin de sécuriser les lieux.
- D'ajouter plus de signalisation sur la Route 216 avertissant les usagers d'un arrêt obligatoire bordant la Route 204.
- D'apporter les correctifs dans les meilleurs délais considérant qu'une demande a déjà été faite antérieurement.
- De demander un appui aux autres municipalités du Sud de L'Islet, aux entreprises de transport du Sud de L'Islet, à la MRC de L'Islet, au député Mathieu Rivest et au député Bernard Généreux.

**202-06
2023**

4.32 - Mandat donné à TETRATECH - Appel d'offres sur le SEAO

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite réaliser les travaux à partir des montants disponibles dans le cadre de la TECQ 2019-2023 représentant un montant disponible de 578 965\$;

ATTENDU QUE ce montant disponible représente uniquement une intervention sur une longueur approximative de 200 mètres linéaires et que les travaux vont être réalisés au nord-ouest à partir de l'intersection de la rue du Centre-Récréatif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la firme TetraTech a déposé sur le site du SEAO, un appel d'offres pour les travaux cités ci-haut.

**203-06
2023**

4.33 - Appui à l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet - Déploiement d'un service internet haute vitesse WI-FI

Considérant que l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet ont demandés aux représentants politiques du gouvernement fédéral et provincial, de l'ensemble du territoire et des conseils municipaux, de l'Association touristique régionale de Tourisme Chaudière-Appalaches, de faire consensus afin de mettre tout en oeuvre, d'ici le 31 décembre 2023, une accessibilité au service haute vitesse partout sur nos territoires, pour que les citoyens, les visiteurs et les entreprises aient accès à une connexion internet haute vitesse de qualité.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet dans sa démarche pour le déploiement d'un service internet haute vitesse et de signifier notre approbation aux personnes concernées.

**204-06
2023**

4.34 - Résolution du conseil - Signatures de la convention d'aide financière PAVL

PROJET : Programme d'aide à la voirie locale
VOLET : Double vocation
ANNÉE : 2021
CODE : 17030
DOSSIER : LXN87842
FOURNISSEUR : 17201

Considérant qu'une aide financière maximale de 21 600 \$ a été accordé par le ministre des Transports et de la Mobilité durable;

Considérant qu'en vertu du programme cité ci-haut, une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière et les obligations de chacune des parties doit être complétés;

Considérant que les normes de visibilité à titre de bénéficiaire de l'aide financière ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'autoriser la directrice générale, Madame Diane Gagnon et le maire, Monsieur Claude Daigle à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

**205-06
2023**

4.35 - VITAM - Forum d'échanges en santé durable

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu de mandater la conseillère Lise Anctil à assister au forum d'échanges en santé durable ayant lieu le samedi 17 juin 2023 de 8h30 à 13h00 au Centre Culturel du Cap-Saint-Ignace et que les frais reliés à l'activité soient défrayés par la municipalité.

**206-06
2023**

4.36 - Médiathèque L'Héritage - Achat de billets

Il est proposé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'acheter 5 billets pour le spectacle "F2 Country" qui aura lieu le 9 juin à la Médiathèque L'Héritage et ce, au montant de 100 \$.

Les billets seront tirés dans l'assistance lors de la séance tenante.

**207-06
2023**

4.37 - Démission de Madame Hélène Robichaud à titre de brigadière scolaire

Considérant que Madame Hélène Robichaud, brigadière scolaire, nous a remis sa démission;

Considérant que le poste de brigadière scolaire devra être comblé pour l'année scolaire 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD, appuyé par la conseillère GUYLAINE CLOUTIER et dûment résolu à la majorité des membres présents, de publiciser une offre d'emploi pour le poste de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 et ce, sur les réseaux sociaux et le site de la municipalité.

**208-06
2023**

4.38 - Résidence l'Abri des Appalaches - Demande de couper une bordure de rue

CONSIDÉRANT QUE la Résidence l'Abri des Appalaches désire apporter des modifications au stationnement de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a fait la demande de couper la bordure de rue et ce, attenant à la rue du Parc, afin d'aménager un stationnement supplémentaire pour les employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par la conseillère LISE ANCTIL et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accepter la demande de la Résidence l'Abri des Appalaches afin

209-06
2023

de couper la bordure de rue attenant à la rue du Parc par l'entrepreneur qui fera les travaux d'aménagement.

4.39 - Loyer a la régie (RIGDSL)

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud éprouve des difficultés financières avec un déficit pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité loue mensuellement à la RIGDSL, un local situé dans l'Édifice municipal et ce, au montant de 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller GUY JONCAS, appuyé par le conseiller GILLES CHOINARD et dûment résolu à la majorité des membres présents,

- D'aider financièrement la Régie Intermunicipale de la gestion des déchets de L'Islet Sud (RIGDSL), en abolissant pour une durée indéterminée, le paiement du loyer mensuel au montant de 300 \$ et ce, à compter du 1er juin 2023.

4.40 - A titre informatif - Recommandations d'activités d'entretien - Ponts municipaux de la MTQ

Le Ministère des Transports désire transmettre des recommandations d'entretien à réaliser sur les ponts et ponceaux de plus de 4.5 m d'ouverture qui sont situés sur le réseau routier de la municipalité.

Selon l'entente no 15-0527 intervenue entre la municipalité et le Ministère, il est stipulé que la Municipalité demeure responsable de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage, de l'éclairage et des glissières de sécurité qui se trouvent à plus de 15 m d'un pont ou au-dessus d'une structure sous remblai.

Également responsable de la signalisation, à l'exception de celle de la limitation des charges, qui est la responsabilité du Ministère.

La condition des ponts sur le réseau au moment des inspections faites par le Ministère ne requiert aucune activité particulière de réparation de la part de la Municipalité.

Tous travaux effectués sur ou aux abords d'un pont doit être signalés au Ministère.

4.41 - A titre informatif - Centre de prélèvement sanguin

Madame Andrée Hamel, chef de service de la direction de la vaccination et du dépistage du CISSS de Chaudière-Appalaches nous a fait part que le Centre de prélèvements sanguins reprendra dans les locaux de l'Édifice municipal à compter du 21 juin 2023.

Par contre, les services se feront de façon progressive aux 2 semaines et les rendez-vous seront attribués selon les priorités cliniques. Il n'y aura aucun usager qui sera accepté sans rendez-vous.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Monsieur Jacques Bois, citoyen de Sainte-Perpetue pour son dévouement et sa détermination, dans le but de la réouverture de celui-ci.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL:

- Suivi de la PFM et de la MADA

- Reçu des soumissions pour les projets en cours
- Dépôt des demandes financières

LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE:

- Réunion de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets avec des promoteurs de la Nouvelle Beauce
 - Information concernant un déploiement d'un nouveau système concernant les matières résiduelles, organiques et recyclables.
- Cercle des Fermières de Sainte-Perpétue
 - Des félicitations sont adressés au mouvement du Cercle des Fermières pour l'activité réalisé afin de souligner leur 85e Anniversaire d'existence;
- Service des incendies (Pompiers volontaires)
 - Des félicitations sont adressés aux pompiers volontaires afin de souligner leur dévouement et leur implication apporté lors de l'accident survenu sur la Route 204,

LE CONSEILLER GILLES CHOUINARD :

- Pratique de pompiers (Dimanche 4 juin)
 - Exercice de pompiers comprenant une formation d'Opérateur de pompes
- Visite des lieux au garage municipal concernant les travaux de réfection

LA CONSEILLÈRE GUYLAINE CLOUTIER:

- Réunion du Transport Adapté
 - Engagement d'un chauffeur

LE CONSEILLER GUY JONCAS:

- Réunion de l'ORH (Semaine prochaine)
- Comité des Loisirs
 - Tournoi "Roses et Épines" - 10 juin
 - Début de la balle molle pour les femmes - 7 juin
 - Début de la balle molle pour les jeunes - 12 juin
 - Début du soccer - à déterminer

6 - CORRESPONDANCE

Fondation Hôpital de Notre Dame de Fatima	- 40ième anniversaire de fondation
Rendez-vous Collectivités viables 2023	- Date: 8 juin 2023
Marche du Courage 18 juin	- Soutien aux hommes atteints du cancer de la prostate
Fédération Québécoise des municipalités	- Remerciement à l'adhésion annuelle
Fondation Emergence	- Offre de services pour les milieux de travail

210-06
2023

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

7.1 - Lumière de rues défectueuses

La conseillère Guylaine Cloutier mentionne qu'il y a plusieurs lumières de rue qui sont défectueuses dans la municipalité. Le service administratif s'occupera de pourvoir à ces défectuosités.

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

Proposé par la conseillère NANCY LAMARRE, appuyé par le conseiller GILLES CHOUINARD et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	175 922.98 \$
Comptes fournisseurs et JG	70 567.67 \$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 20 : 05 heures et se termine à 20 : 15 heures.

211- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
06

2023 Proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD, appuyé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu que la séance soit levée à 20 : 17 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière